

Grenoble, le 4 juillet 2016

Se baigner sans danger

La période estivale est particulièrement propice aux baignades et aux activités nautiques qui s'accompagnent souvent d'une certaine baisse de la vigilance à l'égard des risques encourus.

Au niveau national entre juin et septembre 2015 **1441 noyades accidentelles** ont été dénombrées, dont 18 % d'enfants de moins de 6 ans et 46 % d'adultes de plus de 45 ans. Plus de 50 % des noyades accidentelles ont eu lieu en mer, près de 24 % en piscine et 23 % en cours d'eau et plans d'eau. Les noyades accidentelles ont entraîné **555 décès l'été dernier** en France. Chez les enfants de 1 à 4 ans, elles constituent la deuxième cause de décès accidentel après les accidents de la circulation.

En Isère, pendant l'été dernier, il y a eu **10 noyades accidentelles et 6 d'entre elles ont provoqué un décès.**

Quelles précautions prendre avant de se mettre à l'eau ?

Avant de vous baigner

Assurez-vous de votre niveau de pratique

- Pour vous et vos enfants, apprenez à nager avec un maître-nageur sauveteur, le plus tôt possible.
- Demandez à un maître-nageur d'évaluer votre capacité à évoluer dans l'eau en toute sécurité.
- Prévenez vos proches lorsque vous allez vous baigner.
- Si vous ressentez le moindre frisson ou trouble physique, ne vous baignez pas.

Préférez les zones de baignade surveillées

Informez-vous sur les conditions de baignade (personnel chargé de la surveillance et drapeaux de baignade)

Avec vos enfants

Restez toujours avec vos enfants quand ils jouent au bord de l'eau ou dans l'eau.

Baignez-vous **en même temps qu'eux.**

Désignez **un seul adulte responsable** de leur surveillance.

S'ils ne savent pas nager, **équipez vos enfants de brassards** (portant le marquage CE et la norme NF 13138-1) adaptés à la taille, au poids et à l'âge de l'enfant dès qu'ils sont à proximité de l'eau.

Surveillez vos enfants en permanence, même s'ils sont équipés de brassards.

Pour vous-même

Tenez compte de votre forme physique

- Avant de partir nager au loin, assurez-vous que votre forme physique vous permet de revenir sur la terre.
- Souvenez-vous qu'il est plus difficile de nager en milieu naturel (lacs, rivières...) qu'en piscine.

Évitez tout comportement à risque (notamment la consommation d'alcool et l'exposition excessive au soleil).

Pour une information plus complète, consultez les sites :

- <http://baignades.sante.gouv.fr/baignades/editorial/fr/accueil.html>
- <http://inpes.santepubliquefrance.fr/20000/resultats-google.asp?q=baignade&submit=Envoyer>
- <http://www.isere.gouv.fr/Actualites/Actualites-des-particuliers/Se-baigner-sans-danger>

Contact presse :

Service communication de la Préfecture

Téléphone : 04 76 60 48 07

communication@isere.pref.gouv.fr

